

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session plénière du 21 décembre 2018

Délibérations 01-001: Schéma départemental de l'autonomie 2018-2021

**Intervention d'André Duchateau**  
*Conseiller départemental de Pau 1*  
*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je souhaite tout d'abord, au nom des élus du groupe de la gauche, remercier l'ensemble des agents, des partenaires, des usagers et des élus qui se sont attelés à ce travail de définir les priorités et les actions qui seront mises en œuvre pour améliorer la vie des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département.

Vous l'avez rappelé, la méthode a été celle de la concertation et vous nous présentez aujourd'hui 3 enjeux : démographique, l'enjeu lié à l'emploi et aux métiers du secteur médico-social ou encore l'enjeu du virage inclusif.

Nous regrettons tout d'abord qu'un bilan du précédent schéma n'ait pas été présenté aux élus de la 1<sup>ère</sup> commission ni à l'Assemblée, ce qui nous aurait permis de définir quelles étaient les actions à poursuivre ou au contraire à abandonner, de réperer les efforts financiers qui ont été portés par le Département durant la période précédente et aussi mesurer les efforts que nous allons faire dans les années qui viennent. Nous notons simplement qu'une des propositions, et pas la moindre, des groupes de travail n'a pas été reprise : il s'agit de l'augmentation du ratio d'encadrement dans les établissements.

Je vais une nouvelle fois rappeler que l'année dernière, nous vous avons demandé des moyens supplémentaires suite à l'annonce de la suppression brutale des contrats aidés par l'Etat. Nous avons souligné l'impérieuse nécessité de compenser ces réductions de personnels pour les EHPAD du Département, déjà en grande souffrance.

Si cet effort avait été fait l'an dernier, pour 1 million d'€, ce serait autant d'acquis, de présences humaines auprès de nos seniors dépendants qui auraient été sauvegardées, pérennisées. Aujourd'hui, avec les règles du Pacte financier, vous ne pouvez plus répondre à cette demande des EHPAD.

Car nous nous accordons sur un constat indéniable : la population vieillit, près de 12% de la population des Pyrénées-Atlantiques ont 75 ans ou plus et les prévisions sont à 20% pour

2050. Notre département comporte même une part plus importante que la moyenne de personnes de plus de 75 ans. Le phénomène est évidemment le même pour les personnes en situation de handicap. Pourtant, nous pouvons lire que les Pyrénées-Atlantiques ont le taux d'équipement en places d'hébergement pour les personnes de plus de 75 ans le plus faible de la région et que toutes les places autorisées ne sont actuellement pas créées. Cela pose la question des moyens financiers accordés aux établissements et nous sommes heureux de retrouver cet objectif dans les actions 30 et 32 du schéma autonomie.

Si la population est vieillissante, elle n'est pas forcément plus riche. Ainsi, page 12 du schéma (27 du rapport), vous indiquez qu'en 2017, 15 418 personnes sont allocataires de l'APA, ce qui représente 101€ de dépenses par habitant et en 2050, vous prévoyez 26 000 allocataires soit 146€ par habitant. Autre chiffre, sur un phénomène ayant eu écho dans la presse nationale, p37 du schéma, seuls 19% des résidents en maison de retraite disposent de revenus personnels suffisants pour financer leur place en établissement.

Nous sommes donc face à un véritable enjeu de société, qui dépasse la simple question de l'autonomie, mais qui concerne bien le fait que chacun puisse avoir dignement sa place. C'est tout le sens de l'action sociale, qui, on le sait « coûte un pognon de dingue » mais qui doit faire l'objet de véritables choix politiques.

Vous allez opposer le respect du Pacte financier, tel que vous l'avez signé en juin, cette mise sous tutelle de notre collectivité qui nous oblige à limiter nos dépenses de fonctionnement alors que l'urgence sociale se manifeste partout dans le pays. Cette position n'est pas tenable et nous pouvons l'illustrer par le fait que même le Gouvernement actuel recule sur les fameux 3% de déficit imposés par Bruxelles. Comment dès lors ce même gouvernement pourrait exiger des collectivités un effort plus conséquent que lui-même ne se l'impose ? Comment les collectivités qui ont signé ce pacte peuvent-elles accepter ce chantage par l'Etat, avec des règles qu'il ne pas lui-même respecter ! Ce n'est pas sérieux et au mieux hypocrite, au pire cynique. Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) (APA, PCH, RSA) représentent un coût supplémentaire pour le Département de 8 millions d'€. Le reste à charge pour la collectivité due à la non-compensation de l'Etat ne cesse d'augmenter à nouveau. Et c'est sur les fragiles qu'il faudrait faire des économies ? Ce n'est pas digne.

Je souligne par ailleurs que plusieurs fois à la lecture de ce schéma, il est question de « virage inclusif ».

L'enjeu de société que représente la manière dont nous traitons nos aînés ou les personnes en situation de handicap repose sur toutes les franges de la société, y compris sur les familles et les aidants, bref l'entourage de ces personnes. Nous insistons donc à ce titre, et vous l'avez pris en considération à travers les actions 18 et 19, la mise en place de toutes les solutions de répit pour soulager le quotidien de ces personnes. Nous souhaitons donc la généralisation de ces solutions de répit, aujourd'hui réservée à 2 territoires, rapidement, sur l'ensemble du territoire.

Améliorer le quotidien de ces personnes, c'est aussi leur permettre d'accéder à une information claire, précise et accessible à tous. C'est le but du 2<sup>ème</sup> axe, avec un certain nombre d'actions qui tendent vers cet objectif. Nous nous interrogeons, légitimement sur la méthode employée d'une nouvelle réorganisation des services de la solidarité compte tenu du bilan de la précédente tentative, qui a entraîné une désorganisation générale, la fermeture de guichets au public, l'allongement des délais de traitement des procédures et un profond mal-être des agents. Or, les objectifs fixés dans ce schéma nécessitent de la formation pour les agents, du bien-être au travail et une organisation parfaitement rodée. C'est loin d'être le cas aujourd'hui et nous sommes inquiets de la dégradation de la qualité du service rendu aux usagers dans un contexte où le besoin de service public de qualité se fait cruellement sentir.

Concernant le suivi et l'évaluation, comment les élus seront-ils informés et surtout, quels seront les interlocuteurs pour les demandes ou signalements émanant du terrain ?

Dernière question essentielle, il n'y a aucun engagement financier. On reste dubitatif sur le niveau d'engagement financier que vous annoncez, qui ne semble pas suffisant pour combler déjà l'existant.

Pour conclure, il me semble que les solidarités ne doivent pas être la variable d'ajustement de mauvais choix politiques. Le groupe de gauche restera vigilant à l'application de ce schéma et veillera à ce que le Département soit ambitieux, à la hauteur des enjeux identifiés ici et surtout des personnes qui attendent de nous des réponses adaptées à leur situation.

Je vous remercie.